

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 18246

présenté par  
M. Quatennens

-----

**ARTICLE 43**

L'alinéa 3 de cet article est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

En toute logique, nous proposons également de supprimer cet alinéa qui habilite les aidants des enfants handicapés dont le taux d'incapacité permanente et le handicap remplissent les conditions prévues pour bénéficier du complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ou de la prestation de compensation, à bénéficier de ce dispositif minimum de compensation. Pour la France insoumise, cette disposition ne constitue pas en soi une amélioration ou une reconnaissance du statut de proche aidant. Nous pensons que cette retraite par point est une régression sociale. Nous pronons au contraire un système qui se fonde sur le partage des richesses et la solidarité.